



REGLEMENT FINANCIER

Année scolaire 2024/2025

CONTRIBUTION DES FAMILLES :

Règlement en début de trimestre à réception de facture.

Scolarité annuelle :

ECOLE : 1653,00 euros.

L'assurance scolaire est obligatoire.

L'établissement a souscrit auprès de la Mutuelle Saint-Christophe, une assurance de groupe incluant tous les élèves. *Il est inutile de nous adresser vos attestations.* Son montant est inclus dans la scolarité.

Une réduction est accordée aux familles ayant plusieurs enfants scolarisés à NDF :

- 15 % pour le second enfant
- 30 % pour le troisième enfant
- 60 % pour le quatrième enfant
- 80 % pour le cinquième enfant.

Des prestations annexes viennent s'ajouter à la scolarité :

Projet de classe, voyage et séjour découvertes ont un caractère obligatoire.

Projet de classe : dans chaque classe, les élèves participent à un projet pluridisciplinaire.

Voyages et séjours : certains niveaux de classe organisent des séjours ou voyages.

Saint Christophe Prévoyance, facultatif (contrat de Prévoyance en cas de décès de l'un des eux parents) : une documentation sera jointe en début d'année scolaire, et, **selon votre décision, imputée au 2nd trimestre.**

A.P.E.L, facultatif (Association des parents d'élèves) : elle est de 28,00 € (pour l'année scolaire 2023/2024), **sauf avis contraire de votre part avant le 10/09/2024, la cotisation sera imputée sur le 1er trimestre.**

TOURNEZ S.V.P.

L'étude et la garderie sont facturées en supplément. Les tarifs seront :

Pour les élèves en classe élémentaire (du CP au CM2) :

- Etude surveillée :
 - Forfait annuel 3-4 jours : 765,00 €
 - Forfait annuel 2 jours : 585,00 €
 - **Exceptionnellement, ticket vendu pour un jour : 22,00 €**
- Etude dirigée (du CE2 au CM2) : inscription annuelle
 - Forfait annuel 3-4 jours : 990,00 €
 - Forfait annuel 2 jours : 705,00 €

Pour les élèves en classe de maternelle :

- Garderie du soir :
 - Forfait annuel 4 jours par semaine : 1050,00 €
 - **Exceptionnellement, ticket vendu pour un jour : 22,00 €**

La demi-pension :

Le prix de la demi-pension sera de : **(sous réserve de la tarification de notre prestataire)**

	MATERNELLE/ELEMENTAIRE
DEMI-PENSIONNAIRES 4 JOURS PAR SEMAINE*	8,95 €*
DEMI-PENSIONNAIRES 2- 3 JOURS PAR SEMAINE*	10,15 €*
TICKETS (repas occasionnels)	10,70 €

* Ce prix est multiplié par le nombre de jours de chaque trimestre.

* Jours fixes définis au moment de l'inscription à la demi-pension

* **Badge d'accès au self** : chaque enfant dispose lors de son passage au self, d'un badge mis gracieusement à sa disposition par l'établissement. En cas de détérioration de ce badge dans le courant de l'année scolaire, il sera facturé 5,00 € et 10,00 €, les fois supplémentaires et pour les changements de régime en cours d'année.

Tee-shirt pour le sport : obligatoire en CM1 et CM2. Il est remis à titre gratuit en l'entrée en CM1. Le renouvellement est facturé au prix de 11,00 euros (pour l'année scolaire 2023/2024).